

Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Direction Générale Adjointe des Territoires et Mobilités
Service Foncier Rural – Agriculture et AgroAlimentaire

Ancien Hôpital Militaire
32 avenue Maréchal Foch
66906 - Perpignan cedex
Tel : 04 68 85 82 31



AIDE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE ET / OU EAU POTABLE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

OBJET DE L'INTERVENTION

Faciliter la desserte électrique et / ou en eau potable des exploitations agricoles.

BÉNÉFICIAIRES

Ne sont admis au bénéfice de ces aides que les demandeurs désignés ci-après :

Les ASA de travaux, dans la mesure où une maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale n'est pas envisageable.

Les Collectivités territoriales (**communes**) et leurs groupements, dûment mandatés par le bénéficiaire des travaux (jeune agriculteur installé (- de 5 ans) ou projet de diversification).

MODALITÉS ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Communes :	ELECTRICITE	EAU POTABLE
Montant du plafond de dépense subventionnable par le CD :	13 000 €	8 000 €
Taux Conseil Départemental :	60%	60%
Montant maximum de subvention du CD :	7 800 €	4 800 €
ASA de travaux :		
Montant du plafond de dépense subventionnable par CD :	13 000 €	8 000 €
Taux Conseil Départemental :	50%	50%
Montant maximum de la subvention du CD :	6 500 €	4 000 €

Dépenses éligibles :

Les installations éligibles sont les opérations de dessertes pour les bâtiments d'élevage et bâtiments d'exploitation, jusqu'au compteur extérieur EDF ou Eau potable.

Observations :

La desserte sera réalisée sur des exploitations isolées.

Déclaration sur l'honneur de non électrification d'un forage aux fins d'irrigation des cultures.

COMPOSITION DU DOSSIER ET PIÈCES A FOURNIR

Les dossiers sont constitués par la structure qui assure la maîtrise d'ouvrage des travaux (ASA ou communes).

CONTACT

Service instructeur – Conseil Départemental : 04 68 85 82 42

**Direction Générale Adjointe des Territoires et Mobilités
Service Foncier Rural – Agriculture et AgroAlimentaire
Conseil Départemental des P.O
Hôtel du Département - BP 906
66906 - PERPIGNAN Cedex**